Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM20260306-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme MASSON Liza et LEGRAND Denis, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme KÉRÉBEL Karine et CARIOU Gisèle.
Le quorum a été atteint avec 15 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-03-006 BUDGET TY GUEN

Dossier présenté par : Hervé QUINQUIS

Monsieur Hervé QUINQUIS, adjoint au maire, rappelle que le conseil se prononce sur le Budget Primitif 2026 du lotissement de Ty Guen, arrêté en équilibre comme suit :

COMMUNE PLOUMOGUER - LOTISSEMENT TY GUEN - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	529 605,00	382 684,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 206 998,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	529 605,00	589 682,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	802 694,00	679 939,35
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 122 754,65
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	802 694,00	802 694,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 332 299,00	1 392 376,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- vote le Budget Primitif 2026, lotissement TY GUEN

Résultat du vote : 15 pour et 2 abstentions : M. Éric QUINQUIS et Solène HÉLIÈS

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU